



CONTRACTUELS

PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Pour les contractuels, qu'ils soient enseignants ou CPE, la rentrée 2023/2024 va de nouveau être très aléatoire pour beaucoup et très difficile.

À grand renfort de publicité dans les médias pour recruter des enseignants, de nombreux postes ne seront toutefois pas pourvus dès la rentrée. Les causes sont connues mais notre administration fait la sourde oreille.

Les raisons le plus évoquées de cette désaffection pour le métier : la nature des contrats, les salaires et les grilles qui malgré les textes réglementaires ne sont pas forcément respectés dans nos académies. De ce fait, on enregistre beaucoup de démissions après quelques semaines.

Alors, quand un coup de pouce peut être donné, autant en profiter ! En juillet 2023, l'État a décidé de créer la « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » (PEPA). Elle concerne particulièrement les contractuels.

CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER :

- avoir été recruté ou nommé par un employeur public avant le 1^{er} janvier 2023 ;
- être toujours en poste au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu, entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros, soit 3 250 euros par mois maximum.

MONTANTS DE LA PEPA :

- variables entre 300 et 800 euros.
- calculés en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 selon le tableau qui suit.

RÉMUNÉRATION	PEPA
inférieur ou égale à 23 700,00	800,00
entre 23 700,00 et 27 300,00	700,00
entre 27 300,00 et 29 160,00	600,00
entre 29 160,00 et 30 840,00	500,00
entre 30 840,00 et 32 280,00	400,00
entre 32 280,00 et 33 600,00	350,00
entre 33 600,00 et 39 000,00	300,00

VERSEMENT :

Entre octobre et décembre 2023. Nul besoin d'en faire la demande.

Nous le savons tous : même si cette prime va aider financièrement, elle reste tout de même ponctuelle.

Pour le SNETAA-FO, le combat continue ! Il faut sécuriser le parcours des contractuels par une titularisation pour avoir accès à un vrai plan de carrière et une rémunération décente. Pour cela, le SNETAA-FO réclame depuis toujours l'ouverture de plus de postes aux concours.

Les postes sont là, ils existent : qu'attendent le gouvernement, le ministre Attal et sa ministre déléguée Grandjean ? Que le bateau sombre ?

Il devient intolérable que des collègues avec 20 ans d'expérience se voient refuser le bénéfice du concours.

Alors, TOUS concernés ! Rejoignez le SNETAA-FO pour entrer en résistance et continuer le combat !

Des questions ? N'hésitez pas à contacter le SNETAA-FO et Paul DEVAUX, secrétaire national délégué secteur « contractuels » au 06 38 04 98 12 ou par mail à paul.devaux@snetaa.org

ADHÉREZ AU SNETAA-FO !